

## **Stage – Outils de suivi et d'évaluation du volet marin des chartes des Parcs nationaux méditerranéens – Parcs nationaux de France**

### **Préambule :**

Un parc national (PN) est un espace naturel dont les paysages, la biodiversité, la richesse culturelle et le caractère justifient une protection et une gestion qui garantissent, pour aujourd'hui et les générations futures, la pérennité de ces patrimoines exceptionnels.

La France compte dix parcs nationaux, dont trois comprennent sur leur territoire un domaine maritime.

Deux sont présents sur la façade méditerranéenne : le Parc national de Port-Cros (PNPC) et le Parc national des Calanques (PNCa). La gestion administrative et financière de chaque parc national est assurée par un établissement public qui, placé sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), élabore et met en oeuvre les moyens de connaître et de protéger les milieux naturels.

La loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux a permis de consolider la protection juridique des parcs, et de structurer la solidarité entre les deux composantes du territoire de chacun d'entre eux :

- le coeur, soumis à une réglementation particulière qui encadre plus ou moins fortement certaines activités afin de s'assurer de leur compatibilité avec la préservation des milieux,
- l'aire d'adhésion. Cette zone en solidarité écologique avec le coeur du parc résulte de la libre adhésion à la charte du parc national des communes situées à l'intérieur d'un périmètre optimal fixé par le décret de création du parc. La charte du parc national est un document issu de la concertation qui a pour objectif de traduire la continuité écologique entre le coeur et l'aire d'adhésion. Elle vise à fédérer les engagements des collectivités signataires autour d'un projet territorial de développement durable.

Parcs nationaux de France (PNF) et l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) sont également deux établissements publics placés sous la tutelle du MEDDE, tous deux créés par la loi du 14 avril 2006 et ayant en commun des missions d'animation de réseau.

- PNF a vocation à faire rayonner les parcs nationaux au plan national et international, à constituer un centre de ressources, d'appui et d'échanges des savoirs et des expériences des parcs nationaux, à organiser leur représentation et leur communication, et à favoriser

l'amélioration de leur gestion. Cet appui prend plusieurs formes : assistance technique et administrative, animation de groupes de travail thématiques, expertises, rassemblement de données concernant le patrimoine et l'activité des parcs, et création de services communs de gestion.

- L'AAMP a pour principales missions l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français, l'animation du réseau des aires marines protégées, le soutien technique et financier aux parcs naturels marins et le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer.

Le projet de loi cadre sur la Biodiversité prévoit l'intégration de l'AAMP et de PNF dans l'Agence Française pour la Biodiversité.

## **Contexte :**

Dans le cadre de ses stratégies coordonnées au niveau national, l'AAMP a notamment pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre un système de suivi et d'évaluation adapté aux aires marines protégées (AMP). C'est le principe du Tableau de bord des AMP développé en partenariat avec les gestionnaires, les partenaires scientifiques et les collectivités concernées. Il répond aux différents engagements nationaux et internationaux concernant la création d'un réseau d'AMP cohérent, représentatif et efficace. Il contribue également au rapportage et à l'évaluation des politiques publiques (nationales et européennes). Lorsque le Tableau de bord des AMP sera totalement opérationnel et que les gestionnaires se le seront approprié, il permettra une meilleure lisibilité du rôle et de la contribution des AMP au maintien du bon état écologique du milieu marin à l'horizon 2020 (Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin - DCSMM).

Par ailleurs, les parcs nationaux de Port-Cros et des Calanques réfléchissent actuellement à l'élaboration d'un dispositif de suivi et d'évaluation de leurs chartes respectives. Il est en effet nécessaire de traduire les objectifs et orientations des deux chartes en indicateurs et en cibles à atteindre. Dans cet objectif, PNF propose un stage, en partenariat avec le PNPC, le PNCaI et l'AAMP, dont la mission principale consiste à étudier comment la méthodologie du tableau de bord des aires marines protégées pourrait être adaptée pour élaborer le volet marin du futur dispositif de suivi et d'évaluation des chartes. L'étudiant(e) devra également identifier les synergies entre les différentes démarches en cours (méthodologie d'évaluation MedPAN, programme de surveillance au titre de la DCSMM, programme de recherche PAMPA, Observatoire de la biodiversité et des usages marins du PNPC...).

## **Description des missions :**

Au sein du service « centre de ressources » de PNF, le ou la stagiaire est sous la responsabilité du chargé de mission « connaissance du patrimoine ». Il ou elle est également en relation directe et forte avec les partenaires du projet : Parc national de Port-Cros, Parc national des Calanques, Agence des Aires Marines Protégées (et tout spécialement son antenne méditerranéenne).

Les principales missions du stagiaire sont les suivantes :

- Dresser un récapitulatif des objectifs et orientations de la charte du PNCaI et du projet de charte du PNPC. Proposer en lien avec les chargés de mission patrimoine naturel une déclinaison des finalités locales (cf. stratégie nationale de création et de gestion des AMP) et résultats attendus / cibles à atteindre à long terme intégrant les enjeux structurants du site et son niveau de responsabilité au regard des enjeux régionaux (cf. note méthodologique pour le déploiement des tableaux de bord dans les AMP),
- Réaliser l'inventaire et la synthèse des indicateurs existants répondant aux résultats attendus par la mise en œuvre de la charte, à partir de ceux développés dans le projet PAMPA et de ceux développés ou en cours pour les tableaux de bord des AMP de la façade méditerranéenne ou le catalogue national d'indicateurs développé par l'AAMP.
- Étudier l'intégration dans les outils de suivi et d'évaluation des chartes PNPC et PNCaI des indicateurs communs identifiés dans le tableau de bord d'évaluation de la politique des parcs nationaux
- Réaliser le bilan et l'analyse des suivis et collecte de données opérés dans les deux PN permettant de renseigner les indicateurs identifiés pour le tableau de bord et le dispositif d'évaluation de la charte. A défaut, identifier les suivis qu'il serait nécessaires de développer.

- Réaliser le bilan pour chaque finalité et sous-finalité, des facteurs d'influence à prendre en compte par le PN : internes / externes, favorables / défavorables en vue de l'atteinte de l'état désiré et des cibles fixées à long terme. Sera réalisé un inventaire exhaustif des pressions auxquelles le PN est soumis, qu'elles soient naturelles ou anthropiques, locales ou globales.

- Réaliser le bilan de la bancarisation des données collectées pour les tableaux de bord des deux PN permettant leur mise à disposition et un futur interfaçage avec une plate-forme de calcul des indicateurs

- Rédiger un document de synthèse proposant des recommandations pour le déploiement de tableaux de bord adossés aux chartes permettant d'évaluer l'efficacité à long terme du PN et de développer une véritable gestion adaptative :

- que pourrait apporter la démarche de tableau de bord pour développer le futur dispositif de suivi et d'évaluation des chartes (en termes de clarification et hiérarchisation des objectifs à long terme pour la rédaction des chartes, de priorisation et sécurisation des dispositifs de suivis et des moyens nécessaires) ?

- quelle stratégie d'action pourrait être développée à moyen terme en termes d'objectifs opérationnels et de résultats attendus (à 5 ans) en lien avec l'analyse des facteurs d'influence, quelle articulation avec les mesures proposées dans la charte, quels leviers d'action visant à réduire les pressions pourront être actionnés par le PN mais aussi par les partenaires aux échelles locales et régionale (marine et terrestre) ?

- quels moyens et partenariats à mobiliser pour contourner les difficultés et lacunes rencontrées (connaissances, recherche et expertise, ateliers scientifiques et techniques, appropriation des acteurs, capacité à mettre en œuvre du gestionnaire....) ?

Le ou la stagiaire participe à l'organisation et à l'animation des réunions du comité de suivi de l'étude, rassemblant PNF, PNPC, PNCal et l'AAMP (Service PUMM et Antenne Méditerranée). Des présentations de l'avancement du travail pourront être organisées à mi-parcours et à la fin du stage.

### **Profil recherché :**

Qualifications requises

Stage pour un diplôme de niveau Bac+5 en ingénierie environnementale avec un volet « politiques publiques environnementales, stratégies pour la biodiversité, conduite de projets environnementaux... ». Une expérience (par exemple en stage de master 1) dans le domaine de l'évaluation des politiques environnementales sera appréciée.

Compétences techniques

Connaissance de la biodiversité marine et littorale, et des usages des milieux marins,

Connaissances sur l'élaboration d'indicateurs de biodiversité, et des modèles existants (Pressions-Etat-Réponses etc.),

Maîtrise des outils informatiques,

La connaissance des enjeux actuels autour des parcs nationaux marins et autres aires marines protégées sera appréciée.

Compétences organisationnelles et relationnelles

Rigueur, créativité, autonomie et esprit d'initiative,  
Bonne capacité de synthèse pour la restitution des résultats,  
Réelles compétences en rédaction (orthographe, syntaxe...),  
Capacité à travailler en équipe, organiser des ateliers techniques et scientifiques,  
Très bonne qualité d'expression orale.

Permis de conduire B souhaité.

**Modalités de recrutement :**

Type de contrat et durée : stage de 6 mois minimum

Indemnisation mensuelle : 12.5 % du plafond horaire de la sécurité sociale (environ 436€)

Stage à pourvoir au premier trimestre 2015.

Le poste est situé à Montpellier (Hérault). Des déplacements en métropole sont à prévoir, notamment aux sièges du Parc national de Port-Cros (Hyères) et du Parc national des Calanques (Marseille).

**Comment se porter candidat?**

Envoyer, avant le vendredi 5 décembre 2014, un dossier de candidature se composant d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé, à

adrien.jailloux@parcnational.fr

ou par courrier à :

Parcs nationaux de France

Château de la Valette

A l'attention d'Adrien Jailloux

1037 rue Jean-François Breton

34090 MONTPELLIER